

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022



L'UNIOPSS
plaide pour un modèle
social solidaire
renouvelé !



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !





Créée en 1947 et reconnue d'utilité publique, l'Uniopss fédère plus de 35 000 établissements et services dans le domaine de la solidarité et de la santé, regroupés au sein de grandes associations, de fédérations nationales et d'Unions régionales (Uriopss).

Forte de cet ancrage territorial et d'une expertise transversale reconnue, l'Uniopss représente les associations dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des acteurs du privé non lucratif qui accompagnent chaque jour **les personnes les plus vulnérables de notre société** : personnes âgées, personnes en situation de handicap, de pauvreté, enfants, jeunes en rupture familiale...

Au cœur de l'économie sociale et solidaire, elle crée ainsi ce **pont indispensable entre les associations et les pouvoirs publics** locaux, régionaux, nationaux voire européens, en intégrant les personnes elles-mêmes, pas toujours reconnues ni entendues dans notre société.

Le secteur privé NON LUCRATIF permet de défendre en priorité la **primauté de la personne** et des valeurs telles que la solidarité, l'égalité d'accès aux droits, le respect et la participation de chacun à un modèle de société solidaire, sans un souci de rentabilité préjudiciable aux personnes en situation de fragilité, de handicap ou d'exclusion.

Dans un contexte de tensions, de marchandisation croissante, y compris de l'action sociale, du peu de reconnaissance des corps intermédiaires et **à la veille d'élections majeures pour l'avenir de notre pays**, il était de notre responsabilité de prendre la parole et de proposer un modèle social, solidaire et renouvelé.

Notre projet commun est guidé par le vivre ensemble, l'attention aux plus précaires, en favorisant les conditions d'un juste équilibre entre l'économie, l'environnement et le social.

Patrick Doutreligne,
PRÉSIDENT DE L'UNIOOSS

L'UNIOPSS

plaide pour un modèle social solidaire renouvelé !

La crise provoquée par l'apparition du Covid-19 démontre tous les jours l'importance d'un système de protection sociale solidaire et le besoin d'un accompagnement des plus vulnérables d'entre nous. La situation, préoccupante pour une part importante de nos concitoyens, aurait été encore plus dramatique sans les moyens mobilisés à titre exceptionnel par les pouvoirs publics et surtout sans ce filet de sécurité que constitue notre modèle social. Les Français y sont attachés. D'ailleurs, dans un récent sondage auquel l'Uniopss a participé, plus de la moitié des répondants affirme sa confiance dans notre système de protection sociale.

▶ Pourtant, la crise a révélé que ce système, **élément essentiel de notre pacte républicain**, est en danger et de plus en plus soumis à des fractures, qu'elles soient territoriales, environnementales, sociales ou économiques. Ces fractures renforcent les inégalités, fragilisent les plus précaires et mettent à mal l'action indispensable des professionnels qui interviennent auprès des plus vulnérables.

▶ Notre modèle se retrouve ainsi à la croisée des chemins, non seulement de par les diverses réformes successives qui ont modifié son architecture et sa volonté généraliste, mais aussi par des mouvements importants d'évolution de la société.

▶ **Derrière ces enjeux, ce sont les individus eux-mêmes** qui sont directement confrontés à des difficultés au quotidien : difficultés d'accès aux professionnels et aux services, éloignement des institutions, sentiment d'exclusion.

▶ Ces tensions affectent aussi des **professionnels** des secteurs sanitaire, médico-social et social, dont pourtant l'engagement est exemplaire et reconnu de tous pendant cette période. Ceux-ci, au-delà d'une revalorisation salariale, qui serait en adéquation avec l'importance de leur rôle, doivent bénéficier d'une reconnaissance de leur statut et expriment des inquiétudes sur les conditions d'accomplissement de leurs missions, voire une certaine forme de découragement.

▶ Ces tensions enfin, touchent également le **secteur associatif**, dont le rôle de proposition, de plaidoyer, d'initiateur d'innovations, essentiels pour faire société, est mis à mal. Celui-ci est trop souvent cantonné dans des missions de prolongement des services publics et de compensation du retrait de l'État.

▶ Alors que l'on voit, dans les territoires, des formes d'engagement renouvelées dans la société civile, des professionnels compétents et engagés eux aussi, des territoires créatifs où les associations se mobilisent avec des citoyens, des entreprises, des collectivités publiques, **notre système social est en danger et la solidarité fragilisée.**



1

**UN CLIMAT
GÉNÉRAL
PRÉOCCUPANT**

L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Notre modèle social est traversé par des tendances de fond qui fragilisent et mettent en péril l'avenir de notre système de protection sociale.

Le défi de la montée de l'individualisme

► La montée de l'individualisme, qu'elle s'exprime comme un repli sur soi ou comme l'affirmation de la primauté de l'individu par rapport au groupe et à l'intérêt général, observée au cours des dernières décennies et accélérée depuis plusieurs années, est un défi majeur pour la construction d'un projet de société collectif. Si l'individualisme s'inscrit dans un courant de pensée valorisant la volonté d'émancipation, tout en reconnaissant l'existence d'une collectivité, cette tradition sociologique tend de plus en plus vers un glissement de l'autonomie, vers une requête d'indépendance vis-à-vis du groupe, jusqu'à, pour certains, à l'indifférence voire au rejet de l'autre. Renforcée par les injonctions des politiques publiques à la responsabilisation, à l'activation des droits, « à prendre en main son destin », cette évolution questionne directement notre modèle de protection sociale. **Comment concilier la volonté d'individus de plus en plus en désaffiliation par rapport au collectif voire en sédition, et l'adhésion à un modèle de protection sociale basé sur la solidarité** entre les générations et sur la réduction des inégalités des individus dans une communauté de vie ?

Le défi de la crise de confiance

► **L'impression d'un fossé de plus en plus grand entre les représentants et les représentés se développe.** Dans un contexte où l'hégémonie néolibérale aboutit à multiplier les formes de gouvernance et où les instances électives ne sont plus que des actrices parmi d'autres, aux côtés des marchés, des agences de notation financières, des firmes internationales, des institutions technocratiques, des organisations internationales, des réseaux sociaux..., la croyance en la possibilité du politique de « changer la vie » s'amoinde et la confiance en ses représentants s'amenuise.

► Mais cette crise de confiance voire de défiance, qui était encore cantonnée aux élites politiques, touche désormais tous les corps représentant « un pouvoir » et prend diverses formes : mise en cause des responsables, du savoir scientifique et de l'expertise, succès des théories du complot, etc.

► **Cette défiance généralisée affaiblit le contrat social** qui est à la base de notre solidarité et la conviction que la société viendra en soutien en cas de difficultés s'estompe. Pour certains, l'État social n'est plus visible et la participation individuelle est contestée.

Le défi de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales

► Les inégalités territoriales, en particulier de santé et d'accès aux système de santé, demeurent trop marquées pour satisfaire notre idéal républicain d'égalité.

► Au contraire de se résorber, mêmes si elles se sont longtemps réduites, elles se creusent de nouveau depuis une dizaine d'années et contribuent ainsi à accuser ce que l'on a désigné par ailleurs, sous l'expression de « **fracture territoriale** ».

► Elles offrent une nouvelle configuration : ces inégalités ne se limitent plus à l'ancienne opposition France du Nord/France méridionale mais se retrouvent à toutes les échelles géographiques selon un dispositif général urbain/périurbain/rural.

► À ces inégalités territoriales qui trahissent le principe d'une égalité de droits et d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire, le maintien d'inégalités sociales - en particulier en termes d'espérance de vie - entre les différentes catégories de la population en France, questionne sur l'efficacité des politiques sociales dont l'un des objectifs principaux est précisément la **solidarité entre les différentes catégories de publics** et la réduction des inégalités.

► **Un des leviers pour lutter contre les inégalités passe par le développement des politiques de prévention** dès le plus jeune âge. Politiques de prévention ciblée, en particulier vers les jeunes des familles les plus vulnérables, et réelles politiques de santé publique, fondées sur la recherche et évaluées. Ces inégalités territoriales et sociales, en perdurant, éloignent toute une partie de la population dans la croyance d'un État social, d'un modèle qui protégerait l'ensemble de la population et d'une protection sociale pour corriger les inégalités observées dès la naissance.



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Le défi de la démocratie directe et les limites de la démocratie participative

► Il est aujourd'hui indispensable de renforcer les espaces d'échange et de dialogue démocratiques, dans un contexte où les divisions et les mises en conflictualités n'ont jamais été aussi poussées au sein de la société dans son ensemble. Cela a généré des mouvements de violence, liés à la succession, ces derniers mois, de mesures vécues comme portant atteinte aux libertés individuelles, au nom, notamment, d'un principe de sécurité sanitaire, et par des mouvements extrémistes en rupture avec notre pacte républicain.

► **Les espaces de débats et de démocratie participative deviennent une nécessité pour préserver la paix sociale, le lien relationnel** et la possibilité d'une détermination collective des aspirations pour demain, en vue d'un projet partagé. La participation reste encore limitée. Alors que l'on peut distinguer trois formes de participation – prendre part, contribuer (apporter une part), bénéficier (recevoir une part) – celle-ci reste encore bien souvent bornée à la dernière de ces trois formes et ne permet pas d'assurer une réelle co-construction.

► En outre, la participation est souvent présentée comme étant en opposition avec la parole des **corps intermédiaires** affaiblis, dont le rôle de médiation est sous-estimé. Loin d'être en opposition, la participation vient au contraire s'y intégrer et renforcer le rôle de ces institutions ; elle ne doit donc pas être appréhendée comme la vision d'une société composée d'individus singuliers aux dépens d'organisations intermédiaires, d'associations et de mouvements sociaux, parfois même de potentiels contre-pouvoirs.

Le défi du découragement des professionnels

► Les professionnels du soin et du travail social jouent un rôle essentiel de prévention et d'amortisseur face à la dureté de la crise et, bien plus que cela, ils participent à la construction des liens humains, de l'insertion et de l'autonomie des personnes. Les individus ne sont pas laissés sans ressources ni sans aides.

► Par-delà l'aide matérielle en tant que telle, **l'action des professionnels assure un rôle essentiel d'accompagnement**, qui répond aux attentes de soutien relationnel d'individus de plus en plus en proie à des situations d'isolement.

► Or, sous la pression des mutations de la société, les politiques sociales, dans un souci légitime de professionnalisation, se sont trouvées emportées par une vague de nouveaux « dispositifs », de programmes et de prestations, selon une logique d'empilement, de ciblage et de technicisation croissante des interventions.

► Dès lors, la fragmentation actuelle des responsabilités engendre pour le travail social un surcroît d'approches spécialisées et compartimentées qui ne facilitent guère les conditions d'une vision globale et plus intégrée, permettant de dépasser des interventions en silos, ainsi que la logique de dispositifs et de guichets. Leur efficacité est aujourd'hui interrogée : la pauvreté ne régresse pas et le non recours aux droits persiste.

► Ces professionnels se trouvent dans un **questionnement sur le sens de leurs missions** si les procédures prennent le pas sur la relation humaine d'aide et de soins, si leurs missions ne permettent pas, malgré leur implication, d'améliorer la situation des publics qu'ils accompagnent.

► Ce sentiment est renforcé par le fait que les travailleurs sociaux se sentent sommés d'intervenir sur les conséquences des situations de précarité, voire d'exclusion, sans véritablement disposer des moyens d'agir sur les causes (de l'emploi, du logement...).

Le défi d'une société inclusive

► La notion de société inclusive, dont l'Uniopss a pu être porteuse (notion développée par René Lenoir dans « Les exclus » – 1974), est devenue un concept manié à tort et à travers. Alors qu'elle devrait ambitionner la réduction des inégalités, celle-ci ne permet pas, à l'heure actuelle, la société plus juste que nous appelons de nos vœux.

► **Elle comporte en effet deux écueils :** D'un côté, elle risque de limiter la prise en compte des besoins particuliers de chacun.



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

► Ainsi, si les hommes sont égaux en droits, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils ne sont pas des copies conformes d'un modèle unique.

Une société inclusive est une société consciente que l'égalité formelle – en droits – n'assure pas l'égalité réelle – dans les faits. Si des situations identiques appellent des réponses identiques, les citoyens les moins armés et les plus vulnérables nécessitent des réponses spécifiques.

De l'autre, elle risque de servir de prétexte et légitimer une limitation des moyens attribués à la prise en compte de ces spécificités et du besoin particulier des plus fragiles d'entre nous. Inclure dans le milieu ordinaire les plus vulnérables doit être accompagné des moyens permettant à ces derniers d'y accéder.

► De plus, **une société réellement inclusive suppose de modifier le référentiel des politiques publiques** pour des parcours plus fluides, mettant fin à celles conçues en silos et en envisageant une cohérence à la fois infra territoriale mais aussi entre des dispositifs nationaux et locaux.

Enfin, la société inclusive doit se conjuguer avec le principe de l'autodétermination des personnes et le pouvoir d'agir de chacun et ainsi de décider pour lui-même de son envie d'être et de participer à la société en tant que citoyen.

En d'autres termes, derrière la notion de société inclusive, se joue la capacité à lier dans un même temps des dispositifs pour tous, tout en maintenant les moyens spécifiques pour que chacun puisse jouir des mêmes droits effectifs.

Le défi de l'avenir de la protection sociale

Au cours de son histoire, notre système de protection sociale a pris en charge de nouveaux risques et s'est progressivement universalisé pour tenir compte des évolutions de la société française. Néanmoins, il existe encore de nombreuses insuffisances et des pans entiers sont à construire.

► Ainsi, **encore de nombreuses personnes restent en dehors des dispositifs** d'aide et de prise en charge de l'assurance chômage. Dans un autre domaine, les dispositifs de lutte contre la pauvreté n'ont pas empêché l'apparition d'une nouvelle forme de précarisation des jeunes. Enfin, certaines personnes en situation de handicap restent sans solution dans l'accompagnement nécessaire pour vivre.

► En outre, **de nouveaux risques apparaissent, et le lien entre les questions environnementales et sociales n'est pas pris en compte** à l'instar des autres risques, les victimes des inégalités sociales sont plus exposées aux inégalités environnementales. L'exemple de l'augmentation des prix du carburant au nom de la politique plus écologique en est l'illustration et – faut-il le rappeler –, a servi de déclencheur au mouvement des Gilets jaunes. C'est pourquoi, pour reprendre une expression fortement utilisée ces derniers temps, il n'y a pas lieu d'opposer mais de traiter à la fois les problématiques des fins de mois et de la fin du monde.

► Enfin, le débat sur son coût et donc son financement, ainsi que la logique de financement assurantiel individuel, posent la **question du maintien de son caractère solidaire**.

► Tout ceci affaiblit considérablement notre modèle et notre système de protection sociale, de même que la confiance dans la pérennité de la solidarité entre les individus.

► Ces différents défis, auxquels les politiques sociales sont confrontées, pèsent sur les soins, l'accompagnement et la prise en charge des personnes les plus vulnérables, ainsi que sur l'action quotidienne des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ils se traduisent tous les jours par des tensions sur le terrain. ●





2

DES ZONES DE TENSION

L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Tensions autour du rôle de l'accompagnement social et conséquences sur les conditions de travail

► Chaque jour, les professionnels de l'accompagnement social sont confrontés à des tensions dans leurs activités. Tensions d'une part entre l'injonction de normalisation et d'inclusion, et la reconnaissance de l'altérité et de l'unicité de la personne accompagnée ; tensions, d'autre part, entre des besoins sociaux croissants et des contraintes budgétaires et managériales de plus en plus fortes.

Les professionnels doivent combiner des **interventions trop encadrées** dans des dispositifs normés établis et la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques, la demande propre, le désir de la personne accompagnée.

► En outre, le développement d'une politique managériale et budgétaire basée sur le *New Public Management* transfère des critères de gestion et d'évaluation propres au monde marchand à des professions dont la valeur ajoutée, principalement humaine, n'est pas opérationnelle. Les tensions et les normes de productivité augmentant, un sentiment de perte de sens de la mission s'est développé et la question du bien-être des salariés au travail devient un sujet central de préoccupation.

► Cette situation a été renforcée par la crise sanitaire. En effet, les travailleurs sociaux sont au cœur de la crise mais restent invisibles, au niveau national et local. C'est bien la partie la plus vulnérable de la population, qui a été la plus touchée par la crise, celle prise en soin, accompagnée, soutenue par les soignants et les travailleurs sociaux. **Le travail social est un pilier essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité envers les plus vulnérables.**

► Par ailleurs, la précarisation du travail social et de ses professionnels, a révélé un phénomène latent d'uberisation du travail social, qui interroge aussi bien les conditions de travail que le niveau et la constance de la qualité de l'accompagnement.

Tensions autour des lieux de décisions avec le maillage territorial

► La crise provoquée par le Covid-19 a mis en lumière les tensions existantes dans la conduite et la prise de décision des politiques territoriales mais aussi dans le lien entre les politiques décentralisées et les politiques nationales.

► **Pour les personnes accompagnées**, il demeure profondément injuste et inexplicable d'être, en fonction de son lieu d'habitation, soumis à des différenciations de traitement et pour les professionnels, de valorisation salariale.

► En outre, la multiplicité des lieux de décision, dans un même territoire, nuit à la fluidité des parcours de la personne et renforce la politique en silos. Enfin, la non-corrélation voire la concurrence qui peut parfois exister entre des dispositifs nationaux et des approches territoriales nuisent fortement à l'action des professionnels et par là même à l'efficacité des accompagnements des personnes vulnérables.

Tensions autour de la participation des citoyens et du rôle des corps intermédiaires

► Alors que la participation citoyenne est de plus en plus mise en avant, en particulier au niveau local, celle-ci se conjugue parfois avec une tendance à la **remise en question des corps intermédiaires**, de leur légitimité à porter la parole des personnes directement concernées. Cet affaiblissement de la légitimité des représentants de la société civile conduit à une perte de reconnaissance de la dimension politique des acteurs associatifs dans la mise en œuvre de la solidarité, par les pouvoirs publics mais aussi par une partie de la population.

► Ainsi, peuvent émerger des initiatives citoyennes, plus ou moins organisées, ignorant, s'opposant ou rejetant les organisations qui traditionnellement les représentaient. Il peut s'en suivre une **perte d'une dynamique collective** permettant de relier et de coordonner les constats et les propositions issues de la participation des citoyens.

Tensions dans le lien entre économie, social et environnement

► Le développement durable s'appuie sur 3 piliers : l'économique, le social et l'environnemental. Si celui-ci entend répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures, en proposant un modèle de développement viable, viable et équitable, force est de constater que nous ne sommes pas encore arrivés à ce modèle de développement et que des tensions entre ces 3 pôles existent.

► **L'action sociale et la protection sociale sont encore évaluées comme des coûts à rationaliser et non comme des investissements**, générateurs d'une valeur sociale et sociétale. Le lien entre économie et environnement reste encore perçu, même si des évolutions conceptuelles se font jour, comme la limitation par des contraintes environnementales du développement de l'activité de production et de consommation et donc d'emploi. Enfin, le lien entre environnement et social est encore trop caractérisé par une alternative entre l'urgence immédiate et l'urgence à moyen terme. ●



3

LES PROPOSITIONS DE L'UNIOPSS

L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Parce qu'elles sont présentes sur l'ensemble des territoires et interviennent chaque jour auprès des publics fragiles et vulnérables, les associations de solidarité et de santé peuvent porter une vision de société et des politiques sociales, sanitaires et médico-sociales. Par leur existence même, elles font projet de société. Elles ont un rôle d'alerte par leur ancrage dans la réalité sociale. Elles sont légitimes, historiquement et politiquement, pour porter la voix des personnes accompagnées et de leur famille, comme celle des professionnels.

► **Par leur adaptabilité et leur réactivité elles inventent des réponses** et innovent en permanence, au plus près des besoins. Cette capacité doit être reconnue et soutenue. L'innovation sociale ne peut être une injonction, ne peut se déployer dans un cadre hyper normatif, ne peut être soumise à une logique strictement concurrentielle.

► **Le secteur associatif est aussi en responsabilité dans l'emploi**, pour des professionnels qui peuvent y trouver du sens, mais à la double condition que les politiques publiques portent des projets ambitieux pour l'emploi de ce secteur et que les associations elles-mêmes puissent mener à bien les transformations nécessaires du management.

► Il présente un mode d'action singulier à soutenir, pouvant combiner de manière générale le politique, la gestion, le professionnalisme et l'engagement.

► Il permet de conjuguer alternative économique et activation de la démocratie et contribue ainsi, avec d'autres acteurs de l'ESS, à une lutte contre la perte de confiance dans le progrès économique, l'emploi, le travail.

► C'est aussi **une école de l'engagement, des solidarités et de la citoyenneté**, qui permet de relier des individus à des projets collectifs, de participer à la construction du débat public, de faire vivre la démocratie. Les associations constituent également un vecteur essentiel du pouvoir d'agir des personnes elles-mêmes.

Des réponses de qualité aux besoins sociaux

► Le rappel de ces spécificités des associations de solidarités et de santé montre qu'elles sont des acteurs particuliers, dont l'évaluation ne doit être établie sur les seuls critères économiques et de rentabilité financière. A ce titre, les évolutions des réponses aux besoins sociaux et leurs modes de financement par le développement et la généralisation d'appels à projets inscrivent les associations dans un système concurrentiel. Celui-ci exclut les organisations de petite taille, privilégie une politique du prix plutôt que de la qualité dans les réponses associatives, peut préférer la recherche de « parts de marché » pour atteindre l'équilibre budgétaire au détriment du développement d'une réponse de qualité aux besoins sociaux identifiés.



PROPOSITION

Promouvoir la co-construction avec les acteurs du social dans l'élaboration des besoins sociaux, mettre fin à un système de réponses à ces besoins aboutissant à une concurrence vers le moins disant.

La primauté de la personne

► Les personnes accueillies, prise en soins ou accompagnées, constituent notre première priorité : respect, dignité, bien-être, chaleur humaine et lien social sont les boussoles de notre action auprès de chacune de ces personnes. Pour une bonne qualité de leur accompagnement, une meilleure reconnaissance et une attention renforcée au bien-être et à la motivation des salariés, mais aussi des bénévoles, des aidants et des familles sont tout autant décisives.



PROPOSITION

Poser comme prioritaire la qualité des soins et de l'accompagnement de la personne, ainsi que la reconnaissance des personnes intervenantes, pour évaluer les actions dans le médico-social, le social et le sanitaire.



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Le respect de la non-lucrativité

► Les personnes morales constituant notre réseau n'ont jamais, par nature, pour objectif de générer des profits financiers pour rémunérer des investisseurs. Les excédents d'exploitation qu'elles peuvent réaliser sont toujours conservés par cette même personne morale et réinvestis, pour innover et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes directement concernées. Notre action n'est donc jamais déterminée par un objectif lucratif de rémunération du capital ou d'investisseurs. Notre priorité est la création de valeur sociale.



PROPOSITION

Reconnaitre la spécificité associative et renforcer un mode de régulation basé sur la création de valeur sociale.

La solidarité

► Sous toutes ses formes les plus diverses, l'action de nos adhérents et du réseau est issue d'un mouvement de solidarité de femmes et d'hommes à l'égard d'autres femmes et d'autres hommes plus vulnérables ou plus en difficulté. Ce mouvement est l'exact contraire d'un égoïsme indifférent. Il conduit à l'action pour affirmer la place de toute personne dans le corps social et bâtir une société réellement inclusive, bienveillante, solidaire et durable.



PROPOSITION

Construire une société inclusive fondée sur les besoins des personnes les plus fragiles et vulnérables.

L'égalité dans l'accès aux droits

► Notre réseau s'attache à rendre concret et effectif le principe républicain de l'accès aux droits égal pour tous, au-delà des complexités liées aux évolutions technologiques ou des mises à l'écart de fait, qui bloquent cet accès à de trop nombreuses personnes du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur situation sociale. Nous promouvons une protection sociale solidaire et collective effective pour tous les individus.



PROPOSITION

S'assurer de l'effectivité des droits en levant les freins technologiques, administratifs, territoriaux à leur accès.

La participation de tous à la société

► Les personnes accompagnées par notre réseau de solidarité sont des citoyens. Elles visent à être actrices de leur propre accompagnement, avec leur pouvoir d'agir. Elles doivent pouvoir participer à l'ensemble de la vie de notre société. Nous nous efforçons de rendre effectifs cette volonté et ce principe, par le développement de la participation au sein des associations et par la contribution active de celles-ci à la vie démocratique.

► De même, acteurs essentiels de l'État social, les soignants et travailleurs sociaux doivent être reconnus à leur juste rôle et au-delà de la revalorisation financière, l'attractivité de ces métiers est une priorité. Celle-ci doit s'inscrire dans une politique globale visant à rendre également attractifs les territoires dans lesquels ils se situent (dont les territoires ruraux). C'est bien toute une palette d'outils et de mesures qu'il s'agit de mobiliser notamment : la formation des professionnels tant au niveau initial que tout au long de la carrière, l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, la mobilité géographique, des lieux d'exercice adaptés, la prévention des risques, la facilitation d'accès à un logement.

► Mais c'est aussi au secteur associatif de traduire son engagement et ses valeurs, en s'adaptant pour permettre la participation des personnes qu'elles accompagnent et qu'elles emploient dans la gouvernance et la prise de décision en leur sein.



PROPOSITION

Reconnaitre et valoriser le travail des soignants et des intervenants sociaux et médico-sociaux.



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !

Le renforcement des politiques publiques vers les plus fragiles,

avec l'exigence, dans tous les domaines des politiques publiques, d'avoir pour objectif principal l'amélioration de la situation des populations les plus précaires et la réduction des inégalités. Dans certains pays, la généralisation des études d'impact des conséquences des mesures proposées sur les 10 % les plus pauvres se développe. Nous proposons qu'elle soit instaurée en France.

**PROPOSITION**

Généraliser les études d'impact préalables à la présentation de projets de loi sur les conséquences pour les 10 % les plus précaires de la population.

Enfin, parce que certains domaines doivent être exclus de la concurrence économique,

une régulation sur des pans économiques jugés vitaux devrait être instaurée. C'est déjà le cas dans certains domaines comme dans le logement (encadrement des loyers, tarifs réglementés) ou dans la santé (tarif opposable).

**PROPOSITION**

Sanctuariser et réguler les secteurs sociaux essentiels (logement, santé, dépendance) afin de sortir d'une logique privilégiant la seule économie de marché et ainsi empêcher les effets d'éviction en fonction des revenus.



L'UNIOPSS PLAIDE POUR UN MODÈLE SOCIAL SOLIDAIRE RENOUVÉ !



▼
UNIOPSS

15 Rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13
Tél. 01 53 36 35 00 – contact@uniopss.asso.fr

www.uniopss.asso.fr

